



DÉCISIONS DU CONGRÈS 1999

Une perspective intergénérationnelle

CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES
Septembre 1999

1. Il est résolu :

« **QUE, pour** abattre les barrières à l'emploi, soit appliqué ce qui suit : »

- la retraite anticipée ou progressive;
- la reconnaissance que l'expérience puisse compenser la formation académique;
- la formation continue;
- l'ajustement du système scolaire en fonction de cours spécifiques dans les secteurs où l'emploi se développe;
- une meilleure utilisation des budgets dédiés à la formation;
- l'arrêt du recours à la sous-traitance;
- la reconnaissance des stages en entreprise comme expérience de travail ».

2. Il est résolu :

« **QUE** les solutions suivantes pour l'aménagement et la réduction du temps de travail soient adoptées :

- la retraite progressive qui pourrait permettre un partage des heures;
- la réduction de la semaine de travail avec compensation;
- l'agencement des horaires sans surcharge de travail;
- vaincre la résistance des employeurs qui favorisent la sous-traitance, les agences, les heures supplémentaires, etc., au détriment de la création de nouveaux emplois ».

3. Il est résolu :

« QUE, pour lutter contre la précarité et les clauses d'exclusion, soit retenu ce qui suit :

Que la C.S.D. :

- poursuive les pressions afin de forcer l'adoption d'urgence d'une loi interdisant et combattant véritablement les clauses d'exclusion;
- fasse la promotion de l'équité salariale pour les femmes;
- prévoit des mécanismes permettant aux nouveaux salariés de rejoindre les taux de salaires hors échelle lorsqu'ils constituent des clauses d'exclusion déguisées.

et, pour rendre les milieux de travail plus équitables, que soient retenus les moyens suivants :

- procéder à l'évaluation des emplois;
- bonifier les échelles progressives;
- abolir les taux à la pièce (ex.: secteur de la chaussure) pour les remplacer par des taux horaires afin de rehausser les conditions de rémunération ».

4. Il est résolu :

« QUE, pour encourager l'implication des nouveaux salariés, soit appliqué ce qui suit :

- développer un processus syndical d'accueil;
- relater l'histoire du syndicat et rappeler les gains obtenus;
- fournir d'autres informations sur leurs droits, sur les grandes réalisations du mouvement syndical et sur les activités du syndicat et de la C.S.D., par le biais d'un journal, d'un feuillet, de réunions, etc. »

4. Il est résolu :

« QUE, pour encourager l'implication des nouveaux salariés, soit appliqué ce qui suit :

- développer un processus syndical d'accueil;
- relater l'histoire du syndicat et rappeler les gains obtenus;
- fournir d'autres informations sur leurs droits, sur les grandes réalisations du mouvement syndical et sur les activités du syndicat et de la C.S.D., par le biais d'un journal, d'un feuillet, de réunions, etc. »



A series of horizontal lines for writing, starting from the bottom of the header bar and extending down the page. The lines are evenly spaced and cover most of the page's width.

5. Il est résolu :

« **QUE**, pour l'adaptation des milieux de travail, soit retenu ce qui suit :

- de prévoir à la convention collective l'adaptation des postes de travail;
- que certains postes de travail soient accessibles prioritairement aux travailleurs âgés (d'ailleurs cette façon de faire existe déjà dans le secteur industriel);
- que le comité de santé et sécurité du travail soit mis à contribution dans de telles démarches ».



A series of horizontal lines for writing, starting from the top of the page and extending down to the footer area. The lines are evenly spaced and cover most of the page width.

6. Il est résolu :

« QUE, pour la réalisation des stages, soient retenues les conditions suivantes:

- l'obligation pour l'employeur d'informer à l'avance le syndicat de son intention d'accueillir des stagiaires;
- l'implication du syndicat, par le biais d'un comité de formation, dans la conception et la réalisation de stages;
- la participation volontaire de tous;
- la nécessité pour le stagiaire de remplir plusieurs tâches au sein de l'entreprise afin de diversifier son expérience;
- le compagnonnage ou le «*coaching*» obligatoire;
- l'aménagement des tâches et responsabilités des formateurs de manière à éviter toute surcharge de travail;
- la réalisation de stages seulement lorsqu'il n'y a pas de mise à pied ».



A series of horizontal lines for writing, starting from the top of the page and extending down to the bottom. The lines are evenly spaced and cover most of the page's width.

7. Il est résolu :

« QUE, pour favoriser l'apprentissage en milieu de travail, soit appliqué ce qui suit :

- l'encadrement et la clarté des tâches à effectuer au cours de l'apprentissage;
- le recours à des formateurs à l'intérieur de l'entreprise;
- la supervision constante des personnes en apprentissage;
- la conformité avec les exigences du marché;
- la place faite aux nouvelles technologies ».



A series of horizontal lines for writing, starting from the top of the page and extending down to the footer area. The lines are evenly spaced and cover most of the page width.

8. Il est résolu :

« QUE, pour la retraite progressive, soit appliqué ce qui suit :

Les conditions à respecter :

- les remplacements de main-d'oeuvre doivent être effectués;
- la retraite progressive d'un salarié ne doit pas créer des emplois précaires;
- la retraite progressive d'un salarié doit éviter de créer une surcharge pour les autres travailleurs.

Les modifications suggérées :

- le jumelage des anciens et des nouveaux salariés permettant à ces derniers de parfaire leur formation;
- la modification de la convention collective (ex.: semaine de travail garantie, cumul des journées de maladie);
- la révision de l'organisation du travail ».



A series of horizontal lines for writing, starting from the top of the page and extending down to the footer area. The lines are evenly spaced and cover most of the page width.

9. Il est résolu :

« QUE, pour favoriser le transfert du savoir, soit appliqué ce qui suit :

- le transfert doit s'effectuer sur une base volontaire, durant les heures normales de travail;
- tenir compte des aptitudes à enseigner;
- offrir une préparation financière et psychologique adéquate;
- ne pas créer une surcharge de travail pour les autres salariés;
- négocier des incitatifs (prime, boni, congés supplémentaires, etc.);
- organiser des rencontres syndicales avec les salariés concernés pour les sensibiliser à l'importance de la démarche;
- prévoir des rencontres d'échanges entre le salarié formateur et le salarié formé;
- inviter l'ensemble des salariés à participer à l'élaboration de la formation, mais la confier à des personnes attitrées;
- prévoir le maintien des avantages sociaux et de la contribution patronale aux régimes collectifs (régime de retraite, assurance collective, etc.) ».



A series of horizontal lines for writing, starting from the top of the page and extending down to the footer area. The lines are evenly spaced and cover most of the page width.



A series of horizontal lines for writing, starting from the top of the page and extending down to the footer area. The lines are evenly spaced and cover most of the page's width.
